ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 98885

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les transferts bancaires entre la France et les Philippines. En effet, il apparaît que les Français établis aux Philippines sont confrontés à certaines difficultés en matière de transferts d'argent entre ces deux pays, notamment pour percevoir leurs pensions de retraite ou d'invalidité. Tout d'abord la question soulevée par nombre de ces Français concerne les commissions et frais bancaires appliqués à ces transactions dans la mesure où sur ces opérations - qui sont mensuelles - sont prélevés des frais importants. Il souhaiterait avoir connaissance des dispositions qui pourraient être adoptées pour en limiter l'expansion tout en incitant les banques à davantage de transparence sur l'emploi de ces frais. Par ailleurs il souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les délais entre la réception de la pension en France et la réception sur le compte aux Philippines. Ces délais sont parfois très pénalisants pour certains des Français établis à l'étranger. En effet le délai entre la réception de la retraite en France et le moment où les Français établis à l'étranger la reçoivent sur leur compte aux Philippines est variable selon les dates de week-end. Alors que se développent les moyens de communication, il souhaiterait connaître l'intention du Gouvernement pour améliorer cette situation.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Français établis hors de France (11e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98885
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 septembre 2016, page 8060
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)